



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU GDSA-63

Salle d'Assemblée de l'Hôtel de Région
59 boulevard Léon Jouhaux- 63050 Clermont-Ferrand,
Samedi 3 février 2018
Compte rendu

Accueil des participants par les membres du bureau. Un point café est positionné à l'entrée.

De 8h15 à 9h : Inscription des adhérents et remise du bulletin de vote.

A 9h00 Le président Jérôme CHEVARIN déclare ouverte l'Assemblée Générale Ordinaire. Il souhaite la bienvenue à tous les participants et leur présente ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Invités présents :

| CIVILITE | NOM | PRÉNOM | STRUCTURE | FONCTION |
|----------|------------|--------------|-------------------------------|--|
| Mme | BOUSCAUD | Régine | GDSA-63 | Vétérinaire conseil PSE |
| M | CHABAT | Didier | VETERINAIRE | Vétérinaire mandataire Sanitaire Apicole |
| M | CHOISEL | Philippe | Coop. des producteurs de miel | Président |
| M | CLEMENT | Michel | GDSA-43 | Président |
| Mme | COLOMBET | Marielle | GDS | |
| M | LOT | Denis | GDSA-03 | Représente le Président |
| Mme | FALCIN | Brigitte | Administrateur & DDPP | Chargée de l'apiculture |
| Mme | GARZO | Juana | GDS | Secrétaire en charge de l'apiculture |
| Mme | GINESTET | Marie Céline | DDPP | Chef de service |
| M | HUSSIER | Sébastien | NATURAPI | |
| Mme | LACROIX | Chantal | GDSA-19 | Présidente |
| Mme | MARTINS | Corinne | FREDON | Directrice et coordinatrice frelon asiatique |
| M | NOIRETERRE | Philippe | VETERINAIRE | Vétérinaire mandataire Sanitaire Apicole |
| M | PICARD | David | Administrateur & GDS | Directeur Adjoint |
| M | PICARLE | Pierre | Syndicat des apiculteurs 63 | Trésorier |
| M | POUDEROUX | Théo | ADAA AURA | Technicien |

Invités excusés

| CIVILITE | NOM | PRÉNOM | STRUCTURE | FONCTION |
|----------|----------|------------|----------------------|---|
| M | AYRAL | Christophe | Administrateur & GDS | Directeur |
| Mme | BERANGER | Claire | GDSA-63 | Vétérinaire conseil PSE |
| Mme | COULON | Marjorie | FRGDS | Fédération Régionale |
| M | MALLET | Noel | CANEC | Président |
| Mme | MATHEY | Paule | CRFA des Combrailles | Directrice |
| Mme | PICARD | Anne Marie | CD-63 | Conseillère Départementale de Beaumont |
| M | PICHOT | Serge | CD-63 | Conseiller Départemental Délégué, en charge de l'Agriculture, de la Forêt, des PNR du Comité Massif |
| M | ROY | Christophe | VETERINAIRE | Vétérinaire mandataire Sanitaire Apicole |

Ordre du jour

1. Approbation du CR de l'AG du 21/01/2017
2. Rapport moral : bilan d'activités 2017
3. Rapport financier : examen et approbation des comptes
4. Élection du tiers sortant
5. Intervention DDPP (cas de loque américaine ...)
6. Retour étude projet Polysaccharides et nosémose (LMGE)
7. Bilan des comptages varroas (FNOSAD)
8. TSA et alertes sanitaires
9. Dossiers "*Frelon asiatique*" (FREDON)
10. Actions 2018
11. Questions diverses

~~~~~

### 1. Approbation du CR de l'AG du 21/01/2017 : Vote à main levée

Votants : 112      Pour : 112      Contre : 0

Résolution 1 : **Le CR est adopté à l'unanimité**

### 2. Rapport moral : bilan d'activités 2017

#### ➤ **Rappel des missions du GDSA-63 par le président Jérôme CHEVARIN**

- Contribuer à améliorer l'état sanitaire des ruchers sous l'autorité d'un vétérinaire conseil et en lien avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP)
- Réaliser le Programme Sanitaire d'Élevage (PSE) = plan de lutte collectif contre la varroase des abeilles
- Conseiller et accompagner nos adhérents en diffusant les connaissances et pratiques sanitaires apicoles
- Favoriser, patronner ou susciter toute initiative ayant pour but de réduire la mortalité des abeilles (réseau d'observation, enquêtes, études...)

La prochaine journée de démonstration aura lieu le **samedi 7 juillet 2018** (14h/17h).

Le président informe l'assemblée qu'il sera envoyé à chaque adhérent la demande d'adhésion et le choix et la quantité de traitements désirés, lors d'un seul et même envoi.

#### ➤ **Rôles du vétérinaire conseil du GDSA-63 par Régine BOUSCAUD**

- Elaborer, adapter et **contrôler l'application du PSE**,
- **Visiter, ou faire visiter** par les Techniciens Sanitaires Apicoles (TSA) les apiculteurs adhérents au PSE,
- Signer les ordonnances pour la délivrance de médicaments vétérinaires de lutte contre le varroa :
  - Uniquement les médicaments avec une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) et inscrits au PSE.
  - Uniquement aux apiculteurs adhérents au GDSA-63 et s'engageant à respecter le PSE.

#### ➤ **Plan sanitaire d'élevage (2016-2020)**

Contribuer à **améliorer l'état sanitaire des ruchers** sous l'autorité d'un **vétérinaire conseil** et en lien avec les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (**DDPP**).

- Le PSE est consacré à la lutte contre la varroase,
- Renouvelé tous les 5 ans et validé par le Préfet de Région,
- Principales exigences du PSE :
  - Exigences pour le stockage des médicaments (accès limité, local fermé à clé et dans une armoire fermée à clé, T° ambiante),

- Visite de tous les apiculteurs adhérents au PSE sur une période de 5 ans avec un compte-rendu de visite,
- Formation et accompagnement des TSA,
- Tous les médicaments inscrits au PSE sont délivrés avec ordonnance vétérinaire avec un numéro de lot.

#### ➤ TRAITEMENTS PROPOSÉS POUR LUTTER CONTRE LES VARROAS

- Lutte chimique : APIVAR (Amitraz)
- Les produits utilisables en agriculture biologique :
  - APIGUARD (Thymol)
  - MAQS (Acide formique)
  - APIBIOXAL (Acide oxalique)

#### ➤ EFFICACITÉ DES TRAITEMENTS 2017

- Signalements d'un nombre de varroas résiduels importants après traitements,
- Proposition d'une bi-thérapie avec de l'acide oxalique :
  - **Distribution organisée le 16 décembre 2017**
  - 21 ordonnances / 500 colonies traitées

#### Procédure de déclaration d'une pharmacovigilance :

- Surveillance de l'effet des médicaments : effets indésirables / manque d'efficacité.
- Déclaration par vétérinaire, GDSA, TSA, apiculteurs...
- Service de télédéclaration sécurisée depuis 2017 :  
<https://www.anses.fr/fr/thematique/m%C3%A9dicament-v%C3%A9t%C3%A9rinaire-anmv>
- 2013 – 2017 : 149 déclarations dont 2/3 fait par la FNOSAD,
- Renseigner le numéro de lot (en lien avec les ordonnances).

#### ➤ VISITES SANITAIRES 2017

- L'exécution du PSE est placée sous la surveillance et **la responsabilité du vétérinaire conseil**,
- Les apiculteurs sont visités par le vétérinaire et/ou le(s) TSA sur la période de 5 ans de validité de l'agrément : **en 2017 il y a eu 47 visites réalisées.**

#### ➤ FORMATIONS – COMMUNICATION 2017

- Journées de démonstrations apicoles 2017 :
  - Objectif : diffuser les connaissances et les pratiques sanitaires apicoles,
  - Gratuit et pour tout apiculteur,
  - Chez 2 apiculteurs volontaires (*Bromont Lamothe et Viscomtat*),
  - 90 apiculteurs présents,
- Participation à la formation aux ruches école du lycée agricole des Combrailles et à celui d'Aubières.
- Articles dans l'apiculteur Auvergnat, dans GDS Info, dans La Montagne, dans La Santé de l'abeille.

#### ➤ GESTION ADMINISTRATIVE

- 4 conseils d'administration et 1 AGO,
- Accueil téléphonique par **Juana GARZO** (ligne directe : 04 44 44 76 30),
- **Gestion informatisée des ordonnances** (1 200 ordonnances imprimées),
- Optimisation de la saisie du fichier adhérent (MAJ des mails...)
- Gestion des dossiers de **demandes d'aide** du Conseil Départemental du 63,
- Gestion du **site internet** et infos par mailing ([www.gdsa-63.fr](http://www.gdsa-63.fr))
- Rappel : optimisation du fonctionnement :
  - Les demandes d'adhésion et les commandes de traitements sont envoyées lors **d'un seul et même envoi (mars)**. Retour des bulletins pour **le 15 juin**,
  - **Commandes complémentaires possibles** après cette date à un tarif moins avantageux (limite 1<sup>er</sup> août). Justifié par une demande hors commande groupée et frais de secrétariat.
- Réunions 2017 / Début 2018

### 3. Rapport financier : examen et approbation des comptes 2017

Dépenses = 9834 €      recettes = 101938 €      Résultat positif : 3588 €

Vote à main levée pour demander le quitus pour la gestion de l'association :

**Votants : 112      Pour : 112      Contre : 0**

**Résolution N° 2 : quitus est donné à l'unanimité à la trésorière**

Projet de budget 2018 : Dépenses = 104 800€      recettes = 104 800€

#### ➤ PROJET DE COTISATIONS 2018

Il est proposé d'augmenter de 1€ le montant de la cotisation pour 2018 pour les 2 premières tranches.  
Tranche de 1 à 5 ruches : 8€ > 9€ et tranche de 5 à 9 ruches : 12€ > 13€.

**Résolution N° 3 : proposition adoptée à l'unanimité**

### 4. Élection du tiers sortant du CA

**LE CA EST COMPOSÉ DE 18 ADMINISTRATEURS :**

**8 postes à pourvoir (6 sortants + 1 démission + 1 poste vacant)**

**DUBIEN Michel**

**HOFMANN Guy**

**VANDAME Jérôme**

**BRICLOT Olivier (nouveau candidat)**

**FAURE Jean-Luc (nouveau candidat)**

**ROUER Mathieu (nouveau candidat)**

**ROOSES Edouard (nouveau candidat)**

**VAURS Philippe (nouveau candidat)**

Les 2 scrutateurs sont : **STOCKLE Thomas** et **DURIF Pierre**

**Votants : 112      exprimés : 112      Contre : 0**

**Résolution N° 4 : Tous les membres présentés sont élus au CA**

### 5. Intervention DDPP (cas de loque américaine...) Marie-Céline GINESTET - DDPP - Chef de service

Dans le livre II du CRPM, les maladies animales et les organismes nuisibles aux végétaux sont classés en 3 catégories. La loque américaine est classée en 1<sup>ère</sup> catégorie (DS1) et donc elle est prise en charge par l'Etat. Cette maladie est contagieuse, aucun médicament n'étant autorisé, les colonies sont détruites ou transvasées après avis du vétérinaire. Après confirmation d'un laboratoire d'une infection avérée, un arrêté préfectoral définit une zone de protection et la lève après constat de la disparition de la maladie. Cette année dans le Puy-de-Dôme, il y a eu 4 suspicions de loque américaine, 2 confirmées par un laboratoire, 4 colonies détruites, 16 contrôles de ruchers, la prise en charge par l'Etat s'est élevée à 10600€.

### 6. Retour étude projet Polysaccharides et nosémose - Hicham EL ALAOUI – CNRS Clermont-Ferrand

Le chercheur explique l'objectif des recherches : utiliser des polysaccharides issus de macros et microalgues comme compléments alimentaires pour renforcer l'abeille dans sa lutte contre *Nosema ceranae*, puis valoriser des résultats de recherche auprès des entreprises puis de simplifier et accélérer le transfert de la recherche publique vers un procédé industriel à l'aide de la SATT (Société d'Accélération du Transfert de Technologie).

L'étude est prometteuse mais elle a des limites :

- Echantillonnages non représentatifs des niveaux d'infections par *Nosema* (faible quantité d'abeilles analysées ...).
- Difficulté à établir un suivi précis des colonies (remérage, essaimage) → comparaison de colonies très différentes.

Il serait intéressant suite à une application pré-hivernage du polysaccharide de connaître son effet en sortie d'hivernage (mars/avril 2018).

## 7. Bilan des comptages varroas (FNOSAD) Jérôme VANDAME – Coordinateur FNOSAD

Efficacité des produits testés : Apivar, Apistan, Maq's, Apibioxal et Apitraz.

Traitement de contrôle : Ectodex (amitraze) et/ou Apibioxal.

Conclusion : des tests d'efficacité 2016 (%)

|               |                                            |                         |
|---------------|--------------------------------------------|-------------------------|
| Apivar :      | 90% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 98% (si 10 semaines) |
| Apistan :     | 56% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 91%                  |
| Apitraz :     | 80% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 96%                  |
| Maq's :       | 62% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 72%                  |
| Apibioxal :   | 90% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 96%                  |
| Apilife Var : | 56% de colonies sont avec efficacité > 95% | => 77%                  |

Les résultats 2016 ont été présentés dans La Santé de l'Abeille de mai-juin 2017 – N°279

## 8. TSA et alertes sanitaires par Renato PELLIZZARRO – Responsable TSA GDSA-63

### ○ En 2017 au GDS Apicole du Puy de Dôme :

- Les ASA deviennent TSA (avec confirmation par examen),
- Examen de 2 jours les 20 et 21 octobre 2017 et pour le 63, 10 se sont présentés et 9 reçus.

**Les TSA reçus et opérationnels en 2018 sont :**

- |                          |                      |
|--------------------------|----------------------|
| ▪ BARRET Alain,          | ▪ LONGT Stéphane,    |
| ▪ CHEVARIN Jérôme,       | ▪ PELLIZZARO Renato, |
| ▪ FAURE Jean-Luc,        | ▪ ROUER Mathieu,     |
| ▪ FUENTES Jean-François, | ▪ VANDAME Jérôme.    |
| ▪ HOFMANN Guy,           |                      |

### **Rappel des engagements du TSA :**

- Réaliser pour et à la demande du GDSA, au moins 5 visites de rucher par an, dans le cadre du plan sanitaire d'élevage (PSE),
- Etablir à chaque visite un compte-rendu (dont un exemplaire sera remis à l'apiculteur),
- Contribuer à la surveillance sanitaire d'un secteur défini,
- Donner des conseils sur la bonne conduite des colonies,
- Contrôler, l'application du traitement varroase,
- Respecter la règle donnée par le vétérinaire conseil du GDSA-63 concernant le traitement de la varroase, (**traitements avec AMM**),

### ➤ **FORMATION DES TSA EN 2018**

- A ce jour 17 candidats ont été retenus pour notre département.
- La formation aura lieu au GDS à AUBIERE et sera assurée par la FNOSAD.
- La formation se fera en 2 temps :
  - 5 jours : du 9 au 13 avril 2018 + 2 jours : le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2018, avec examen (mini 12/20)
- Grâce à ces nouveaux TSA, les visites PSE doivent progresser et réaliser l'objectif du GDSA-63.
- En 2017 les TSA ont réalisé 47 visites sanitaires.

### ➤ **LES ALERTES SANITAIRES**

#### ○ **Informations demandées : [www.alerte.gdsa-63.fr](http://www.alerte.gdsa-63.fr)**

- Nom + NAPI + Mail + Téléphone
- Localisation du rucher avec suspicion de troubles sanitaires
- Traitement varroas : oui/non
- Date de constatation des troubles et descriptif des signes cliniques
- Photo si possible

**IMPORTANT** : bien remplir la fiche de signalisation

Le GDSA-63 est tenu au **secret professionnel** et s'engage à garder confidentielles les informations transmises.

## ➤ SCHEMA SIMPLIFIÉ DE L'ALERTE SANITAIRE (POINT D'ENTREE GDSA-63)

- En 2017 : **17 alertes**
  - 2 alertes avec intervention d'un vétérinaire,
  - 7 alertes avec demande de visite d'un TSA,
  - 3 alertes frelon + insectes,
  - 5 alertes sans conséquences graves, réglées par téléphone,

**Lorsqu'il y a suspicion de troubles sanitaires il faut** avoir une réactivité suffisante, surtout dans le cas de **mortalité massive aiguë**.

**Une colonie** est considérée victime de **mortalité massive aiguë** lorsque :

- plus de 3 000 abeilles mortes devant ou dans la ruche,
- toutes les abeilles sont mortes dans la ruche ou la ruche est vide,
- colonie considérée comme « non-valeur » (moins de 500 abeilles),
- colonie victime de dépopulation brutale (surtout des butineuses).

**Un rucher** est considéré atteint d'une **mortalité massive aiguë** lorsque :

- au moins 20 % des colonies, ou au moins 1 colonie lorsque le rucher en compte 2 à 5 et 2 lorsqu'il en compte 6 à 10, sont atteintes de mortalité massive aiguë.
- Le caractère aigu est déterminé par rapport à la rapidité de la mortalité.

### 9. Dossiers "*Frelon asiatique*" (FREDON) par Corinne MARTINS – Directrice FREDON

Le frelon asiatique *Vespa Velutina Nigrithorax* a été découvert en France en 2004. Il existe des textes réglementaires relatifs aux dangers sanitaires pour un certain nombre d'espèces qui sont suivies par le ministère de l'agriculture.

Le frelon asiatique est classé au niveau national dans la deuxième catégorie des dangers sanitaires pour l'abeille domestique.

La FREDON a mission :

- De prévention (communication, appui aux collectivités locales et soutien à la filière, ...)
- De lutte (constitution d'un réseau de 169 référents dans le Puy-de-Dôme, d'animateurs techniques, ...)

La Réglementation

Il existe plusieurs arrêtés, règlements, notes et décrets concernant les espèces végétales et animales envahissantes mais elles ne précisent pas qui doit prendre en charge financièrement les actions de destruction.

En 2017 il y a eu 96 signalements de frelon asiatique en Auvergne dont 83 dans le Puy de Dôme.

Il est à noter que dans le 63 il y a 4 entreprises formées sur la problématique du frelon asiatique dont 2 élagueurs.

Projet 2018 :

- Créer une charte régionale pour définir les bonnes pratiques pour les prestataires applicateurs.
- Améliorer le rôle des référents, former de nouveaux référents de manière à élargir le réseau de surveillance.

### 10. Actions 2018 par Jérôme CHEVARIN Président GDSA-63 - Stéphane LONGT Vice-Président GDSA-63

- Distribution de médicaments dans le cadre du PSE,
- Comptages varroas et suivi de l'efficacité des traitements (FNOSAD),
- Visites sanitaires et assistance en cas de problèmes sanitaires,
- Suivi administratif (réunions, site internet, aides...),
- Organisation de la journée de démonstration (7 juillet 2018),
- Communication, formations (Pontaumur et Aubière).
- Animation du réseau des TSA et de la formation (avril et juin 2018),
- 12 mai 2018 (14h/17h) : journée sensibilisation varroas (GDSA-03/GDSA-63),
- Participation au réseau "frelon asiatique" de la FREDON,
- Collecte des médicaments usagés,
- Projet de mécénat Michelin.

### 11. Questions diverses

**Pas de questions.**

La séance est levée à 12h27

**Le secrétaire :** Guy HOFMANN  
**Le secrétaire adjoint :** Michel DUBIEN

**Le Président :** Jérôme CHEVARIN